



Le Monde, 28 janvier 1997

La Mission Mattéoli dans les medias

Le 28 janvier 1997, Le Monde publie un article sur plusieurs pages à la suite de l'annonce de la création de la Mission Mattéoli.

Le journal fait alors état d'un rapport confidentiel de la Cour des Comptes sur les œuvres ou objets d'art saisis pendant l'Occupation en France.

Extraits.

La mission d'étude sur la spoliation des juifs en France, présidée par Jean Mattéoli concerne aussi le pillage de l'art et la situation de 2000 œuvres confiées aux Musées Nationaux

Les musées détiennent 1955 œuvres d'art volées aux juifs pendant l'Occupation

Un rapport confidentiel de la troisième chambre de la Cour des comptes, daté de décembre 1995, a dénombré, dans les musées nationaux, 1 955 œuvres ou objets d'art saisis pendant l'Occupation, récupérés après la Libération et qui n'ont pas été restitués à leurs propriétaires.

La plupart des œuvres confisquées appartenaient à des collectionneurs juifs. La Cour, dont nous publions un résumé de l'enquête, a interrogé, à partir de décembre 1994, les musées qui détiennent une partie de ces tableaux et objets. Elle observe que la plupart des conservateurs, à l'exception de celui du Musée d'Orsay, s'efforcent d'en minimiser la valeur et l'importance. Elle note que l'Etat n'a pas recherché les propriétaires ou leurs ayants droit avec autant d'application qu'il aurait dû.

La révélation de ce rapport fait opportunément écho à l'initiative prise, samedi 25 janvier, par Alain Juppé devant le Conseil représentatif des institutions juives de France. Le premier ministre a annoncé l'ouverture d'une "mission portant sur l'évaluation de l'ampleur des spoliations (dont ont été victimes les juifs français ou résidant en France), le sort qui a été réservé aux biens spoliés, la localisation actuelle de ces biens et leur situation juridique". [...]

Les musées détiennent près de deux mille œuvres volées par les nazis pendant l'Occupation

Un rapport d'instruction examiné le 7 décembre 1995 par la troisième chambre de la Cour des comptes livre un bilan des œuvres et objets d'art saisis par l'occupant pendant la Seconde Guerre mondiale (61 000 ont été récupérés), notamment à des juifs ; de ceux qui ont été restitués à leurs propriétaires (45 000) ; et de ceux (1 955 selon le document) qui restent encore détenus par les musées nationaux.

Il s'agit d'œuvres qui ont été pour certaines volées, pour d'autres achetées par les nazis en France sous l'Occupation. La plupart d'entre elles appartenaient à des collectionneurs juifs qui ont été dépouillés et qui, pour nombre d'entre eux, ont disparu dans les camps de concentration. La Cour des comptes s'attache au cas des MNR (Musées nationaux récupération), c'est-à-dire aux œuvres et objets d'art récupérés après la défaite allemande et remis, à titre provisoire, aux musées nationaux à partir de 1949. [...]

Le rapport fait état du peu d'empressement des musées à s'intéresser à cette question. Quand, le 3 mars 1993, Jacques Sallois, alors directeur des Musées de France, souhaita faire le point sur les MNR, il n'obtint que peu de réponses. [...] Les questions de la Cour n'ont pas été mieux accueillies, observe-t-elle, et les réponses qu'elle a reçues l'ont peu satisfaite. [...]

La Cour des comptes se penche enfin, longuement, sur le problème juridique soulevé par la propriété des œuvres. Selon l'interprétation du ministère de la justice, telle qu'elle l'a fait connaître, à sa demande, à Jacques Sallois en octobre 1992, les musées ne peuvent être que des détenteurs provisoires et ne peuvent pas intégrer les œuvres qu'ils détiennent dans leurs propres collections, afin de pouvoir les rendre chaque fois qu'un ayant droit est en position de réclamer une restitution.

La Cour s'interroge sur la justesse juridique de cette lecture, soulève des contradictions et constate que, face à des cas d'exceptions, des mesures elles-mêmes exceptionnelles seraient sans doute nécessaires. Elle suggère donc l'hypothèse d'une solution législative, non sans avoir signalé encore une fois et avec vigueur que la direction des musées de France a "manqué aux obligations de publicité que lui imposait" le statut des MNR, et cela pendant plusieurs décennies. [...]